SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DU 26 FEVRIER 2016 à 20 h 00

N° 02/2016

Etaient présents : Mme HOLLINGER Jacqueline, Mr DENOUX Laurent, Mr DOLCINE Jules
Mr FISSON Thierry, Mr BACLET Gilles, Mr ROUDEAU-COOPER Laurent,
Mr LARDEAU Philippe.

Etait absent excusé :
Mme BRUNEAU Catherine a donné pouvoir à Mr ROUDEAU-COOPER Laurent,
Mr VERCRUYSSEN Didier a donné pouvoir à Mr DENOUX Laurent
Mme NGUYEN Thi Kim Chau a donné pouvoir à Mme HOLLINGER Jacqueline

Etait absent : Mme LE MOAL Amandine

Mr DENOUX Laurent a été élu secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 05 FEVRIER 2016, n'ayant pas eu de remarques, est adopté.

---

1 – CLASSEMENT DES CHEMINS COMMUNAUX EN PDIPR

INFORME que le Conseil Départemental du Val d'Oise a décidé de réviser le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), afin de favoriser la découverte des paysages du Val d'Oise et de promouvoir l'activité de la randonnée pedestre, équestre ou cyclable.

En effet, la circulaire du 30 août 1988, portant application de la loi du 22 juillet 1983 déléguant au Département la compétence du PDIPR précise que le Conseil Municipal doit émettre :

Un avis simple sur le projet de plan concernant la commune
Un avis conforme sur l'inscription des chemins ruraux concernés

Par cette délibération, la commune de Jagny-sous-Bois, s'engage à respecter les obligations lui incombant sur les itinéraires inscrits, à savoir notamment le maintien de l'accès des chemins ruraux aux randonneurs, l'exercice effectif des pouvoirs de police administrative du Maire (livre II, chapitres I et II du Code Général des collectivités territoriales) et la non-aliénation ou la suppression de chemins ou sections de chemins inscrits au PDIPR sans proposer au Conseil Départemental un itinéraire de substitution.

Après avoir pris connaissance de l'élargissement du PDIPR et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal,

2°) **DEDIDE** de donner son avis favorable sur l'inscription au PDIPR des chemins ruraux suivants :

Chemin rural n° 9 dénommé chemin de Luzarches à Jagny-sous-Bois
Chemin rural n° 10 dénommé chemin de Jagny-sous-Bois à Mareil-en-France
Chemin rural n° 5 dénommé chemin avenue des Patis où de Luzarches à Fontenay
Chemin rural n° 1 reliant le chemin n° 5 à la CD 47

3°) S'ENGAGE à conserver le caractère public et ouvert des voies et chemins inscrits au PDIPR

4°) **S'ENGAGE** en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin ou d'une section de chemin inscrit au PDIPR, à proposer au Conseil Départemental un itinéraire de substitution afin de garantir la continuité du tracé.

5°) **S'ENGAGE** à accepter le balisage, la mise en place de panneaux et la promotion du circuit, pour les chemins inscrits au PDIPR ;

Ont voté **10**

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

2 RENOVATION DE L'AIRE DE JEUX

RAPPELLE, que l'aire de jeux, situé chemin des noyers, doit être rénovée, certain jeux anciens seront réparés, de nouveaux jeux seront installés selon les normes de sécurité.

Le devis estimatif est d'un montant de 25 000 € environ, qui sera réalisable grâce à une subvention, de 10 000 € de notre député Monsieur BLAZY.

ACCEPTE, la rénovation de l'aire de jeux et **AUTORISE,** Madame le Maire, a signer tout document permettant l'obtention de la réserve parlementaire, d'un montant de 10 000 € de la part de Mr BLAZY.

Ont voté **10**

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Une commission sera constituée, Mme N GUYEN Thi Kim Chau est nommée présidente, Mr DOLCINE Jules, Mr DENOUX Laurent, Mr BACLET Gilles, Mr FISSON Thierry souhaitent en faire partie avec également le concours d'un ou deux administrés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

Le Maire,
J. HOLLINGER